

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 Juin 2024**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2024/06/06**

Date de la convocation	17/06/2024
	<b><u>Exprimés</u> : 21</b>
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt quatre juin,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, GASC Carine, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne.

Etaient Absents : MM. GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GUERIN Grégory à Mme RICARD Christine  
- Mr JAURION Léon à Mr BONSIGNORI Vincent  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mme RODES Magali à Mme LAMBERT Véronique

**Objet : Modification du tableau des effectifs – création d'un poste ATSEM principal 2eme classe titulaire temps non complet (28/35<sup>ème</sup>)**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20240624-2024-06-06-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose de ce fait la création du poste suivant :

FILIERE	GRADE	POSTE
SOCIALE	ATSEM principal 2eme classe titulaire	<b>1 poste temps non complet 28/35eme</b>

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter le tableau des emplois mentionné ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire : Claude VALERO**

The image shows a circular official seal of the Municipality of Paulhan, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE PAULHAN' and 'Hérault'. To the right of the seal is a handwritten signature in cursive script.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20240624-2024-06-06-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2024  
Date de réception préfecture : 01/07/2024